

PAR COURRIEL

Sept-Îles, le 11 octobre 2016

**Objet : Demande d'accès concernant #200468005**

Madame,

La présente fait suite à votre demande d'accès reçue le 28 septembre dernier concernant Fjord Aventure inc. à Sacré-Cœur.

Vous trouverez, ci-joint, les documents visés par votre demande. Il s'agit de :

1. Avis de non-conformité émis à Fjord Aventure inc., daté du 26 août 2016, ayant pour objet « *Non-conformité à la Loi sur la qualité de l'environnement – Sacré-Cœur, secteur de l'Anse-de-Roche* », signé par Stéphanie Tremblay-Boudreault du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, 2 pages;
2. Rapport d'inspection daté du 20 juillet 2016, ayant pour objet « *Plainte, selon laquelle il y aurait des travaux qui sont réalisés en rive d'u cours d'eau – Vérifier le bien-fondé de la plainte – 465, route 172 N- Sacré-Cœur* », signé par Guillaume Carreau-Lacasse du MDDELCC, 13 pages.

Vous noterez que dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24 et 53, 54 et 37 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

...2

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 418 964-8888, poste 253.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

*Original signé par :*

Nathalie Després  
Répondante régionale de l'accès  
aux documents

p. j.

Baie-Comeau, le 26 août 2016

AVIS DE NON-CONFORMITÉ

Fjord Aventure inc.  
465, route 172 Nord  
Sacré-Coeur (Québec) G0T 1Y0

N/Réf : 7430-09-01-0518100  
401380269

**Objet : Non-conformités à la Loi sur la qualité de l'environnement - Sacré-Coeur, secteur de L'Anse-de-Roche**

Mesdames,  
Messieurs,

Lors de l'inspection réalisée le 20 juillet 2016 par un inspecteur de notre direction régionale dans le secteur de L'Anse-de-Roche à Sacré-Coeur, nous avons constaté les manquements suivants :

- Avoir fait une chose ou avoir exercé une activité sans obtenir préalablement le certificat d'autorisation requis en vertu de l'article 22, soit avoir construit un bâtiment dans la bande riveraine de la rivière Saguenay.  
Loi sur la qualité de l'environnement, article 115.25 (2) et article 22 al. 1
- Avoir fait une chose ou avoir exercé une activité sans obtenir préalablement le certificat d'autorisation requis en vertu de l'article 22, soit avoir aménagé un chemin d'accès dans la bande riveraine et dans le littoral de la rivière Saguenay.  
Loi sur la qualité de l'environnement, article 115.25 (2) et article 22 al. 1 et 2

**Correctifs à prendre pour remédier à la situation**

Nous vous demandons de prendre sans délai les mesures requises pour remédier à ces manquements.

...2

20, boul. Comeau  
Baie-Comeau (Québec) G4Z 3A8  
Téléphone : 418 294-8888  
Télécopieur : 418 294-8018  
Internet : <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca>  
Courriel : [cote-nord@mddelcc.gouv.qc.ca](mailto:cote-nord@mddelcc.gouv.qc.ca)

ⓧ Ce papier contient des fibres recyclées après consommation.

Nous vous demandons aussi de nous transmettre d'ici le 15 septembre 2016 un plan des mesures correctives qui ont été ou qui seront mises en œuvre pour vous conformer à la loi. Prenez note que certains correctifs pourraient exiger une autorisation préalable du Ministère.

#### Mesures administratives ou judiciaires

Par la présente, nous vous avisons que le Ministère se réserve le droit d'utiliser toute mesure administrative ou judiciaire à sa disposition pour faire respecter la loi et pour sanctionner le ou les manquements constatés, et ce, même si vous vous conformez au présent avis.

Si un avis de non-conformité vous a déjà été notifié par le passé, nous vous avisons par la présente que cela sera pris en considération dans toute décision relative à l'utilisation de toute mesure administrative ou judiciaire dont l'imposition d'une sanction administrative pécuniaire. Une telle sanction pourrait vous être imposée pour un manquement à la Loi sur la qualité de l'environnement ou à ses règlements. En vertu de l'article 115.13 de la Loi sur la qualité de l'environnement, cette sanction serait de :

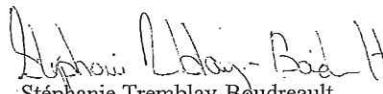
- 5 000 \$ - Loi sur la qualité de l'environnement, article 115.25 (2) et article 22

#### Communication avec le Ministère

Pour toute information additionnelle ou pour porter à notre attention des observations quant à un manquement constaté, vous pouvez communiquer avec M. Guillaume Carreau-Lacasse au 418 294-8888, poste 228 ou à l'adresse courriel [guillaume.carreau@mddelcc.gouv.qc.ca](mailto:guillaume.carreau@mddelcc.gouv.qc.ca).

De plus, pour obtenir plus d'informations sur les critères généraux guidant l'application des mesures administratives ou judiciaires, vous pouvez consulter le Cadre général d'application des sanctions administratives pécuniaires qui est disponible sur le site Web du Ministère ([www.mddelcc.gouv.qc.ca/lqe/index.htm](http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/lqe/index.htm)).

STB/GCL/hj

  
Stéphanie Tremblay-Boudreault  
Chef d'équipe

COPIE

**1 Identification**

Date de l'inspection : 2016-07-20    Heure d'arrivée : 13 h 00    Heure de départ : h  
Inspecteur : Guillaume Carreau-Lacasse    Accompagné de :

N° intervention : 301051079    Type d'intervention : Inspection  
N° gestion documentaire : 7430-09-01-0518100    N° du rapport d'inspection : 401376836  
N° demande : 200462294    Type de demande : Plainte à caractère environnemental  
But de l'inspection : Plainte selon laquelle il y aurait des travaux qui sont réalisés en rive d'un cours d'eau - Vérifier le bien-fondé de la plainte - 465, route 172 N - Sacré-Coeur

Lieu inspecté  
Nom du lieu : Rivière Saguenay  
Nom usuel du lieu :  
N° du lieu : X2162680    Type de lieu : berge, rive  
Localisation du lieu inspecté :  
Coordonnées géographiques : 48,218944444400;-69,873916666700  
Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 48,218944444400;-69,873916666700

Intervenant du lieu			
Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
Fjord Adventure Inc.		465, route 172 Nord Sacré-Coeur (Québec) G0T 1Y0	Y2177929

Conditions météo  
ensoleillée

Personnes rencontrées <input type="checkbox"/> SO		
Nom	Fonction	N° de téléphone (ou autre)
Yannick Morin	propriétaire de l'entreprise Fjord aventure inc.	art. 53-54
Jimmy Deschênes	Co-propriétaire de l'entreprise la ferme cinq étoiles	

Mode d'identification  
But expliqué :  oui     non     s. o.  
Mode d'identification :  verbale     preuve de statut  
But expliqué à l'identification faite auprès de :

Plainte  SO  
Plaignant rencontré :  oui     non

Photos numériques  
Nombre de photos prises sur le terrain : 20    Nombre de photos annexées au rapport : 10

Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par Guillaume Carreau-Lacasse avec un appareil photo de type Fujifilm Finepix XP 21. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.

Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : M:\Rég-09\cargu05\7430-09-01-0518100\2016-07-20

Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée.

Grilles d'inspection annexées  SO

Autres pièces annexées au rapport  SO

	Numéro	Titre
<input checked="" type="checkbox"/> Croquis		Croquis du lieu
<input type="checkbox"/> Plan		
<input type="checkbox"/> Carte		
<input type="checkbox"/> Autre	Annexe 1 Annexe 2 Annexe 3	évaluation foncière du 334, chemin de l'anse de roche. Fiche REQ Calculs de la longueur de pente.

Échantillons  SO

2 Mise en contexte (facultatif)  SO

Le 15 juillet 2016, 2 plaintes sont reçues au bureau de Bale-Corneau. Ces deux plaintes ont le même objet, c'est-à-dire des travaux en rive et en littoral du fjord du Saguenay près du terrain situé au 334 chemin de l'anse de roche située près du village de Sacré-Cœur.

3 Description de l'inspection

J'arrive sur le lieu. Je rencontre deux employés qui sont en train de faire des travaux sur un bâtiment. Je me présente à eux. Je leur explique le but de mon inspection et débute celle-ci.

- Les deux employés affirment qu'ils travaillent pour l'entreprise la ferme cinq étoiles.
- Je constate que le bâtiment en construction se trouve sur un plateau situé plus bas que le chemin de l'anse de roche, chemin sur lequel se trouve le terrain visé par la plainte. (photo 10) Ce plateau est en bordure du fjord du Saguenay. Je constate également qu'un chemin a été aménagé jusqu'au cours d'eau. (voir croquis) (photos 1-2)
- Je me rends sur le bord du cours d'eau. Je détermine ma ligne naturelle des hautes eaux (LNHE) en fonction de la couleur plus foncée des massifs de roche présent en rive du cours d'eau. (photo 7) Je constate également la présence de flaques d'eau caractéristiques des milieux riverains marins. Je constate que des petits poissons nagent dans cette flaque. (photo 8) Je considère donc que les marées atteignent ce point et donc que la LNHE se trouve à cet endroit.
- À partir de ma ligne naturelle des hautes eaux, je mesure le pourcentage de ma pente à l'aide de mon clinomètre. Je mesure le pourcentage de ma pente à deux endroits afin d'obtenir le pourcentage de pente le plus représentatif qui soit. Dans les deux cas je me prends un point de repère de la même hauteur que moi afin d'obtenir la valeur la plus juste qui soit. J'obtiens donc des pourcentages de pente de 45 et 48%.
- À l'aide de mon ruban à mesurer je calcule la longueur de ma pente de talus à partir de la LNHE aux deux endroits où j'ai mesuré le pourcentage de mes pentes. J'obtiens des longueurs de pentes de 7,5 et de 8,20 mètres. Sachant que le pourcentage de pente calculé est supérieur à 30% la longueur de la rive du cours d'eau à cet endroit est donc de 15 mètres. Je mesure ensuite la distance entre la LNHE et l'abri en construction. Dans les deux cas je me place aux mêmes endroits où j'ai calculé le pourcentage de mes pentes. Je calcule la longueur horizontale entre le bâtiment et la LNHE à l'aide du théorème de Pythagore. Les deux coins du bâtiment faisant face au fjord se retrouvent à 6,69 m et 7,57 m de la LNHE. (voir Annexe 3)

**Non-conformité à l'article 22 al.2 de la loi sur la qualité de l'environnement**

- Je me rends au chemin d'accès aménagé sur le bord du cours d'eau. (photo 4) Je constate qu'une partie du chemin d'accès se retrouve en dessous de la ligne naturelle des hautes eaux et donc que ce chemin se trouve en partie dans le littoral du fjord du Saguenay. (photos 5-6) Je mesure la longueur du chemin à l'aide de ma roue de mesure. Le chemin mesure 21,6 m. Les 12 premiers mètres du chemin se retrouvent sous la LNHE tandis que les 9,6 autres mètres se retrouvent en rive du fjord. Je mesure la largeur du chemin à deux points. La largeur moyenne du chemin est de 4,2 mètres.

**Non-conformité à l'article 22 al.2 de la loi sur la qualité de l'environnement**

Je quitte le lieu

- Je me rends au bureau de la municipalité de Sacré-Cœur. Je rencontre madame Manon Dufour, secrétaire à la municipalité de Sacré-Cœur. Elle me confirme que le terrain situé au 334 chemin de l'anse de Roche a été acheté par l'entreprise Fjord aventure Inc. et que le nom de la personne responsable de l'entreprise est monsieur Yannick Morin. (Annexe 1)
- Je me rends ensuite à la ferme cinq étoiles située au 465 route 172 à Sacré-Cœur. Je rencontre messieurs Yannick Morin, copropriétaire de l'entreprise la ferme cinq étoiles et personne identifiée comme responsable de l'entreprise Fjord aventure Inc. ainsi que monsieur Jimmy Deschênes copropriétaire de l'entreprise ferme cinq étoiles.
- Je leur explique le but de mon inspection ainsi que les constats effectués au 334 chemin de l'anse de roche. Monsieur Morin m'explique que l'entreprise Fjord aventure Inc. offrira des excursions de kayak de mer. Il ajoute que le bâtiment qui a été construit servira à entreposer les kayaks ainsi que l'équipement de kayak. Il affirme qu'un bâtiment était présent à l'emplacement où a été érigé le nouvel abri. Il me dit que les seuls travaux de terrassement effectués sur le replat est l'ajout de sable afin d'égaliser le terrain. Il ajoute que le chemin d'accès était déjà existant et qu'il a seulement ajouté de la roche pour égaliser le chemin. Il termine en me disant que les travaux de construction du bâtiment et d'aménagement du chemin d'accès au fjord ont été réalisés au cours de la saison estivale 2016.

### 3 Description de l'inspection

Fin de l'inspection.

### 4 Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)

SO

Je fais une vérification au registraire des entreprises du Québec (REQ). Je constate que l'entreprise fjord aventure Inc. est une entreprise existante et que le propriétaire est monsieur Yannick Morin. Je constate que l'adresse identifiée au REQ est la même que celle de la ferme cinq étoile soit le 465 route 172 à Sacré-Cœur. (Annexe 2)

2016-08-09

Je discute des faits constaté lors de mon inspection avec madame Natalie Fantin, analyste au bureau de Bale-Comeau. Elle me confirme que l'aménagement d'un chemin d'accès au Fjord constitue un manquement à l'article 22 al.2 de la LQE tandis que l'aménagement du bâtiment quant à lui constitue un manquement à l'article 22 al.1 de la LQE. Elle ajoute que le responsable des travaux devra trouver un moyen pour stabiliser le matériel meuble se trouvant en rive du cours d'eau. En ce qui à trait du chemin d'accès au Fjord, elle est d'avis qu'il n'y aurait pas de gains environnementaux à faire retirer les roches utilisées pour constituer le chemin d'accès. Cependant si l'intervenant désire entretenir ou modifier ce chemin, il devra préalablement obtenir un certificat d'autorisation pour réaliser l'activité.

### 5 Conclusion

Lors de cette inspection j'ai constaté que la plainte est fondée. J'ai également constaté deux non-conformités à l'article 22 al.1 et 2 de la loi sur la qualité de l'environnement.

### Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés

SO

1	<p>Manquement : Avoir fait une chose ou avoir exercé une activité sans obtenir préalablement le certificat d'autorisation requis en vertu de l'article 22, soit avoir aménagé un chemin d'accès dans le littoral ainsi que sur la rive du fjord du Saguenay.</p> <p>Référence légale : article 22 al.2 et 115,25(2) de la LQE.</p> <p>Atteinte à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain : <b>Très faible risque d'atteinte (mineur)</b></p> <p>Explication : bien que des résidence ainsi qu'une marina se retrouve à proximité du lieu de la plainte, je ne considère pas que le risque d'atteinte soit élevé compte tenu de la superficie et de l'ampleur des travaux réalisés.</p> <p>Atteinte à la qualité de l'eau, du sol, de l'air, à la végétation ou à la faune : <b>Atteinte à faible impact (mineur)</b></p> <p>Explication : Compte tenu que les travaux réalisés dans le littoral ont été réalisés sur une faible superficie je ne considère pas que l'atteinte soit élevée.</p> <p>Les conséquences sont : <b>complètement réversibles (mineur)</b></p> <p>Explication : L'intervenant est en mesure de retirer les pierres qui ont été mises en place.</p> <p>Vulnérabilité du milieu touché ou susceptible d'être touché : <b>Moyennement sensible, faible superficie (mineur)</b></p> <p>Explication : À cet endroit, le fjord du Saguenay n'est pas considéré comme Parc Marin compte tenu que cette zone se retrouve à proximité de la marina de l'anse de Roche laquelle profite d'une exclusion.</p>	Degré de gravité des conséquences : <b>mineur</b>
2	<p>Manquement : Avoir fait une chose ou avoir exercé une activité sans obtenir préalablement le certificat d'autorisation requis en vertu de l'article 22, soit avoir réalisés des travaux dans la rive du fjord du Saguenay.</p> <p>Référence légale : article 22 al.1 et 115,25(2) de la LQE.</p> <p>Atteinte à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain : <b>Très faible risque d'atteinte (mineur)</b></p> <p>Explication : bien que des résidence ainsi qu'une marina se retrouve à proximité du lieu de la plainte, je ne considère pas que le risque d'atteinte soit élevé compte tenu de la superficie et de l'ampleur des travaux réalisés.</p> <p>Atteinte à la qualité de l'eau, du sol, de l'air, à la végétation ou à la faune : <b>Atteinte à faible impact (mineur)</b></p> <p>Explication : La superficie déboisée et régalaé avec du sable se retrouve dans la rive du Fjord du Saguenay. Le sable utilisé pour égaliser le terrain n'est pas stabilisé et risque d'être emporté dans le fjord du Saguenay lors de forte pluies.</p> <p>Les conséquences sont : <b>réversibles en tout ou en partie (modéré)</b></p> <p>Explication : L'intervenant est en mesure de stabiliser le matériel meuble. Toutefois le matériel mis en place ne pourra pas être retiré compte tenu qu'un bâtiment a été érigé sur celui-ci.</p> <p>Vulnérabilité du milieu touché ou susceptible d'être touché : <b>Moyennement sensible, faible superficie (mineur)</b></p> <p>Explication : À cet endroit, le fjord du Saguenay n'est pas considéré comme Parc Marin compte tenu que cette zone se retrouve à proximité de la marina de l'anse de Roche laquelle profite d'une exclusion.</p>	Degré de gravité des conséquences : <b>mineur</b>

### Facteurs aggravants

SO

- Un manquement ou des manquements de même gravité objective ou de gravité objective plus élevée ont été commis par le contrevenant dans les cinq dernières années et ont fait l'objet d'une communication écrite de la part du Ministère. Ce ou ces manquements sont les suivants :
- Un constat d'infraction ou des constats d'infraction ont été signifiés par un procureur au contrevenant pour une infraction ou des infractions de même gravité objective ou de gravité objective plus élevée dans les cinq dernières années. Cette infraction ou ces infractions sont les suivantes :
- Plus d'un manquement commis par le contrevenant a été constaté le même jour.
- Autre facteur aggravant à considérer :

### Facteurs atténuants

SO

6 Recommandations	
<p>Je recommande que le traitement à apporter à ce dossier soit le suivant : mineur avec facteurs aggravants</p> <p>Ainsi, je recommande de fermer l'intervention et de faire parvenir un avis de non-conformité à l'intervenant afin de l'informer des manquements constatés. Comme la gravité objective des manquements constatés est mineur avec facteurs aggravants, le schéma décisionnel pour le traitement des manquements recommande également</p>	
<p>art. 37 Cependant, je recommande art. 37 l'intervenant compte tenu de la faible gravité des manquements constaté et du fait qu'aucun autre avis de non-conformité n'ont été envoyé à l'intervenant dans le passé. Finalement, je recommande de planifier une nouvelle inspection pour suivi de manquement afin de s'assurer que les sols meubles soient stabilisés. (#301057564)</p>	
<p>Rédigé par : Guillaume Carreau-Lacasse</p>	
<p>Signature : <i>Guillaume Carreau-Lacasse</i></p>	<p>Date de signature : 2016-08-10</p>

7 Vérification du rapport d'inspection	
<p>Approuvé par : Stéphanie Tremblay-Boudreault</p>	<p>Fonction : Chef d'équipe</p>
<p>Signature : <i>Stéphanie Tremblay-Boudreault</i></p>	<p>Date : <i>2016/08/10</i></p>
<p>Commentaires :</p> <p style="text-align: center; color: red; font-size: 2em;">art. 37</p>	



Annexe photo  
401376836



photo 1  
Abris à Kayak



photo 2  
Abris à Kayak



photo 3  
sable qui a été poussé sur le replat



photo 4  
chemin d'accès au fjord



photo 5  
chemin d'accès au fjord



photo 6  
chemin d'accès au fjord

**Annexe photo**  
401376836



*photo 7*  
Ligne naturelle des hautes eaux



*photo 8*  
présence d'eau avec petit poisson



*photo 9*  
pelle mécanique utilisée pour pousser du sable



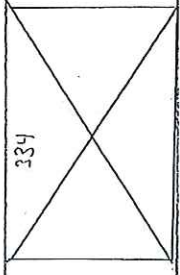
*photo 10*  
sable en entreposage sur le terrain

Croquis du 334 chemin de l'anse de Roche.\*

Chemin de l'anse de Roche

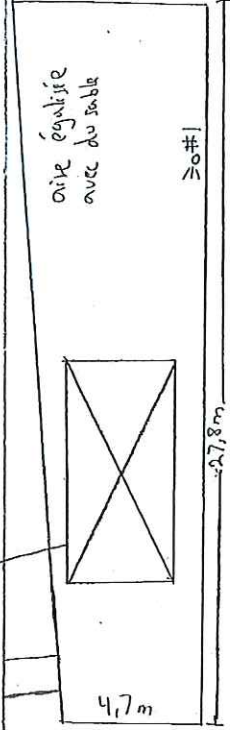
#9 pelle mécanique

#10

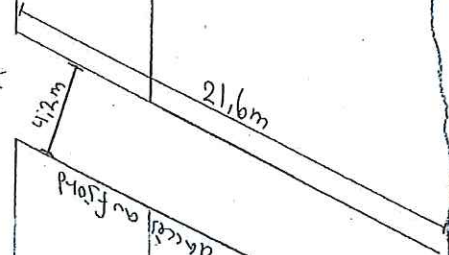


bâtiment en construction.

#3



#4



7,5 m

LNHE

#1 #2

#5 #6

Fjord.

\* Ce croquis n'est pas à l'échelle



01-08-2016

Interrogation d'une fiche de contribuables

Page 1 de 1

Municipalité de Sacré-Coeur (SAC)

Annexe 1

Matricule : F 5142\_31\_1386.00\_0000

Nom : FJORD AVENTURE INC.

465, ROUTE 172 NORD

SACRE-COEUR, QUEBEC G0T 1Y0

Adr. imm. : 334 CHEMIN DE ANSE-DE-ROCHE

Cadastre : 4700381

<input type="checkbox"/> Fiche annulée	Code mise à jour (J) : Modification	Logement : 1
<input checked="" type="checkbox"/> Facturer cette fiche	Lien physique :	Autres locaux :
<input type="checkbox"/> Fiche ayant des annexes	Construction :	Étages : 2
<input type="checkbox"/> Terrain vague desservi	Année construction : 1920	Type : 0 Classe : 0
<input type="checkbox"/> Exploitation agricole enregistrée	Année apparente :	Fuseau :
<input type="checkbox"/> EAE dans zone agricole	Arrondissement :	#Dossier (éval) :
		#Dossier :

Agglomération :

Code d'utilisation : 1100 - CHALET OU MAISON DE VILLEGIATU

Ancien matricule : 0000\_00\_0000.00\_0000

Créancier hypothécaire :

Numéro de contrat :

Commentaire :

Évaluation rôle courant

Frontage : 65.08 Mètres

Profondeur :

Superficie : 2 086.700 Mètres carrés

Source législative

ÉVALUATION		Classe d'immeuble	
Terrain :	22 500	Non résidentiel :	
Bâtiment :	58 200	Industriel :	
TOTAL :	80 700		
Scolaire :	80 700	Ferme / boisé :	
Prop. médiane :	102%	Zonage :	Non (0)
Facteur comp. :	0.98	Sup. zonée :	
Valeur unif. :	79 086	Sup. EAE :	
		Unité de voisinage :	0203

Date d'entrée en vigueur : 2016-06-17 # certificat : 16-00289

Au : 2016-12-31 # motif : 030

Imprimé le : 2016-08-01



Annexer



Rechercher une entreprise au registre

État de renseignements d'une personne morale au registre des entreprises

Renseignements en date du 2016-07-27 11:07:15

État des informations

Identification de l'entreprise

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)	1171924252
Nom	Fjord Aventure Inc.

Adresse du domicile

Adresse	465 Route 172 N Sacré-Coeur (Québec) G0T1Y0 Canada
---------	--

Adresse du domicile élu

Adresse	Aucune adresse
---------	----------------

Immatriculation

Date d'immatriculation	2016-06-09
Statut	Immatriculée
Date de mise à jour du statut	2016-06-09
Date de fin de l'existence	Aucune date de fin d'existence n'est déclarée au registre.

Forme juridique

Forme juridique	Société par actions ou compagnie
Date de la constitution	2016-06-09 Constitution
Régime constitutif	QUÉBEC : Loi sur les sociétés par actions (RLRQ, C. S-31.1)
Régime courant	

QUÉBEC : Loi sur les sociétés par actions (RLRQ, C. S-31.1)

**Dates des mises à jour**

Date de mise à jour de l'état de renseignements	2016-06-10
Date de la dernière déclaration de mise à jour annuelle	Aucune déclaration de mise à jour annuelle n'a été produite à ce jour.
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle	

**Faillite**

L'entreprise n'est pas en faillite.

**Fusion et scission**

Aucune fusion ou scission n'a été déclarée.

**Continuation et autre transformation**

Aucune continuation ou autre transformation n'a été déclarée.

**Liquidation ou dissolution**

Aucune intention de liquidation ou de dissolution n'a été déclarée.

**Activités économiques et nombre de salariés**

**1<sup>er</sup> secteur d'activité**

Code d'activité économique (CAE)	9659
Activité	Autres clubs sportifs et services de loisirs
Précisions (facultatives)	Locallon de Kayak et autres activités de tourisme.

**2<sup>e</sup> secteur d'activité**

Aucun renseignement n'a été déclaré.

**Nombre de salariés**

Nombre de salariés au Québec  
De 1 à 5

**Convention unanime, actionnaires, administrateurs, dirigeants et fondé de pouvoir**

**Actionnaires**



<b>Premier actionnaire</b>	
Le premier actionnaire n'est pas majoritaire.	
Nom de famille	Deschênes
Prénom	Jimmy
Adresse	269 Route 172 N Sacré-Coeur (Québec) G0T1Y0 Canada

<b>Deuxième actionnaire</b>	
Nom de famille	Deschênes
Prénom	Stéphanie
Adresse	402 Route 172 N Sacré-Coeur (Québec) G0T1Y0 Canada

<b>Troisième actionnaire</b>	
Nom de famille	Morin
Prénom	Yanick
Adresse	402 Route 172 N Sacré-Coeur (Québec) G0T1Y0 Canada

**Convention unanime des actionnaires**

Il n'existe pas de convention unanime des actionnaires.
---

**Liste des administrateurs**

Nom de famille	Morin
Prénom	Yanick
Date du début de la charge	2016-06-09
Date de fin de la charge	
Fonctions actuelles	Vice-président
Adresse	402 Route 172 N Sacré-Coeur (Québec) G0T1Y0 Canada

Nom de famille	Deschênes
Prénom	Stéphanie
Date du début de la charge	2016-06-09
Date de fin de la charge	
Fonctions actuelles	Secrétaire
Adresse	402 Route 172 N Sacré-Coeur (Québec) G0T1Y0 Canada

Nom de famille	Deschênes
Prénom	Jimmy

Prénom	
Date du début de la charge	2016-06-09
Date de fin de la charge	
Fonctions actuelles	Président
Adresse	269 Route 172 N Sacré-Coeur (Québec) G0T1Y0 Canada

**Dirigeants non membres du conseil d'administration**

Aucun dirigeant non membre du conseil d'administration n'a été déclaré.

**Fondé de pouvoir**

Aucun fondé de pouvoir n'a été déclaré.

**Administrateurs du bien d'autrui**

Aucun administrateur du bien d'autrui n'a été déclaré.

**Établissements**

Aucun établissement n'a été déclaré.

**Documents en traitement**

Aucun document n'est actuellement traité par le Registraire des entreprises.

**Index des documents**

**Documents conservés**

Type de document	Date de dépôt au registre
Déclaration initiale	2016-06-10
Certificat de constitution	2016-06-09

**Index des noms**

Date de mise à jour de l'Index des noms 2016-06-09

**Nom**

Nom	Versions du nom dans une autre langue	Date de déclaration du nom	Date de déclaration du retrait du nom	Situation
Fjord Aventure Inc.		2016-06-09		En vigueur

**Autres noms utilisés au Québec**

Aucun autre nom utilisé au Québec n'a été déclaré.

© Revenu Québec, 2015

